

AVIS DE PROMULGATION

Le 5 mars 2018, le conseil de la Ville de Québec a adopté le ***Règlement sur la réalisation du Programme de soutien à l'amélioration des propriétés des organismes à but non lucratif et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2618***, décrétant un emprunt de 675 000 \$.

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 28 juin 2018 et il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, au bureau du greffier situé à l'hôtel de ville, 2, rue des Jardins, Québec, durant les heures de bureau et il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville de Québec, à l'adresse suivante :
www.ville.quebec.qc.ca/apropos/gouvernance/index.aspx.

Québec, le 29 juin 2018

Le greffier de la Ville,

Sylvain Ouellet, avocat